

3

## Commission permanente

### Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : Mme COURTEILLE

48854

26 - Famille, Enfance, Prévention

### Financement d'un nouveau service espace rencontre enfants parents

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D. 216.1 à D. 216.6 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

## Exposé :

Les « espaces rencontre enfants parents » ont été conçus dans « l'intérêt supérieur de l'enfant », en référence à la convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Ils s'adressent aux situations où la relation enfant-parent est interrompue, difficile, ou n'a jamais pu s'établir. Ils ont pour objectif de permettre à chaque enfant de construire ou maintenir une relation personnelle avec chacun de ses parents. Du point de vue des parents, ces espaces leur permettent d'avoir accès à leur enfant et d'exercer auprès de lui leurs responsabilités. Les espaces rencontre enfants parents proposent un espace tiers à tout parent et / ou personne titulaire d'un droit de visite dont la mise en place est difficile voire interrompue (séparations conflictuelles, adolescents en refus de voir un parent, situations de violences conjugales...). Ce lieu neutre, extérieur au domicile de chacun des parents permet de maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent, faire évoluer les relations afin qu'elles puissent exister hors de ce lieu grâce à un accompagnement spécialisé.

En cela, les espaces de rencontre sont un outil important de prévention et d'accompagnement des ruptures familiales et du maintien du lien.

En valorisant les parents dans leur rôle et en soutenant la parentalité, les espaces rencontre enfants parents contribuent à prévenir et à accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales. Ils sont à ce titre un dispositif central de soutien à la parentalité.

Les demandes d'orientation vers les espaces rencontre enfants parents peuvent émaner des parents ou de toute personne titulaire d'un droit de visite à l'égard de l'enfant, des professionnels de centre départemental d'action sociale ou du juge aux affaires familiales.

Aujourd'hui, 3 services espaces rencontre sont autorisés à intervenir sur le territoire breillien et sont financés par le Département au titre de la prévention.

L'association « d'enquête et de médiation » est présente sur l'ensemble du territoire national et dispose d'antennes déployées dans plusieurs départements. Elle propose des actions de médiation familiale, ainsi que des accueils au sein d'espaces de rencontre enfants parents. L'Association d'enquête et de médiation, dans sa volonté de participer à pérenniser les espaces rencontre, est adhérente de la Fédération française des espaces rencontres.

Le projet de création de l'espace rencontre enfants parents sur Rennes correspond à un besoin de développer le nombre de places réservées à ce type d'accompagnement, sollicité par les magistrats.

L'association a obtenu l'agrément « espaces de rencontres » délivré par la direction départementale de l'Emploi, du travail et des solidarités le 6 août 2021. Depuis l'année 2022, elle est financée par la Caisse d'allocations familiales. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le service est ouvert et accueille des parents dans le cadre d'accompagnement de visites.

Le service d'espace rencontre a vocation à fonctionner 2 jours par semaine, le mercredi et le samedi de 9h à 17h00, avec 2,50 équivalents temps plein prévus pour le fonctionnement. Les rencontres sont encadrées par un binôme composé de 2 éducatrices de jeunes enfants.

L'espace rencontre est gratuit pour l'ensemble des familles. 8 familles sont reçues par jour d'ouverture, soit 16 familles par semaine.

Depuis septembre 2022, 91 familles ont été orientées à l'espace rencontre de l'association

d'enquête et de médiation à la suite d'une décision d'un juge aux affaires familiales. 18 d'entre elles bénéficient en parallèle d'une mesure d'accompagnement éducatif : 10 sont contractualisées auprès du Département, les 8 autres relèvent d'une décision du Juge des enfants. C'est dans ce cadre que l'association travaille en lien avec les services sociaux du Département.

Le budget de fonctionnement 2023 s'élève à 70 330 euros. L'association sollicite un financement du Département à hauteur de 10 150 euros pour son fonctionnement annuel. Considérant l'intérêt départemental des objectifs poursuivis par ce service, il est proposé de lui attribuer pour l'année 2023 une participation de 10 150 euros.

### Décide :

- d'attribuer une participation de 10 150 euros à l'association d'enquête et de médiation, détaillée dans l'annexe jointe ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association d'enquête et de médiation, relative au financement d'un nouveau service espace de rencontre enfants parents, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20231961

Pour extrait conforme